



AVIS PUBLIC
REFINANCEMENT D'UN RÈGLEMENT

Le terme de financement du règlement d'emprunt #844 devient à échéance au mois de novembre 2021 et la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines se doit de procéder à son refinancement. Toutefois, avant d'entreprendre les procédures qui s'imposent, la Municipalité désire offrir, aux propriétaires concernés, la possibilité de payer au comptant leur quote-part sur le solde non amorti.

En conséquence, toute personne intéressée à se prévaloir de cette opportunité, est priée de communiquer **au plus tard le 13 août 2021**, avec le Service de la comptabilité.

RUE	NO CIVIQUE
LAMPRON	De 539 à 585
HAMEAU	De 420 à 423
LACASSE	526 et 528
LACASSE	De 530 à 543

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 6 juillet 2021.

Sylvie Poitras, Trésorière